

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

Arrêté du 20 juillet 2011

fixant la composition du jury d'admission des candidats au certificat d'études approfondies vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury d'admission et d'examen écrit au certificat d'études approfondies vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie est présidé par Monsieur Stéphane BLOT (suppléant Madame Valérie CHETBOUL) et comprend en outre les membres suivants :

1) en qualité d'enseignants-chercheurs :

- M. Luc CHABANNE (suppléant : M. Daniel ROSENBERG) ;
- M. Yves LEGEAY (suppléant : Mme Christelle MAUREY) ;
- Mme Armette DIQUELOU (suppléant : M. Bruno POLACK).

2) en qualité de personnalité qualifiée :

- Mme Pauline DE FORNEL-THIBAUD (suppléant : M. Juan HERNANDEZ).

Article 2

Le jury d'examen oral au certificat d'études approfondies vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie est présidé par Monsieur Jean-Luc CADORE (suppléant Monsieur Luc CHABANNE) et comprend en outre les membres suivants :

1) en qualité d'enseignants-chercheurs :

- Mme Dominique FANUEL (suppléant : Mme Odile SENECAT) ;
- Mme Armelle DIQUELOU (suppléant : M. Brice REYNOLDS) ;
- M. Daniel ROSENBERG (suppléant : Mme Christelle MAUREY).

2) En qualité de personnalité qualifiée :

- Mme Françoise DELISLE (suppléant : M. Olivier TOULZA).

Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire*.

Fait le 20 juillet 2011

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Marion ZALAY